



unesco

Convention du
patrimoine mondial

18 EXT.COM

WHC/23/18EXT.COM/3

Paris, 11 janvier 2023

Original: anglais

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL MONDIAL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

**Dix-huitième session extraordinaire
Paris, Siège de l'UNESCO
24 janvier 2023, 10h00 - 18h00**

**Point 3 de l'ordre du jour provisoire :
Organisation de la 45^e session du Comité du patrimoine mondial
(dates, lieu, ordre du jour provisoire)**

RÉSUMÉ

Ce document est présenté conformément à la Décision **17 EXT COM 3** en vue des discussions qui auront lieu lors de la 18^e session extraordinaire du Comité du patrimoine mondial concernant l'organisation - dates, lieu et ordre du jour provisoire - de la 45^e session du Comité du patrimoine mondial.

Projet de décision : 18 EXT.COM 3, voir point II.

I. ANTÉCÉDENTS

1. À la suite de leur décision unanime en avril 2022 de reporter la 45^e session du Comité du patrimoine mondial, les membres du Bureau de la 45^e session ont tenu deux réunions pour discuter des modalités de la 45^e session.
2. Une première réunion s'est tenue le 8 juillet 2022 au cours de laquelle il a été décidé de poursuivre les consultations en cours en vue de parvenir à un consensus sur les modalités de la 45^e session du Comité du patrimoine mondial. Par la suite, le Bureau a décidé de se réunir dans la semaine du 18 juillet.
3. Une deuxième réunion du Bureau s'est tenue le 20 juillet 2022. À l'issue de cette deuxième réunion, le Bureau a pris note qu'aucun consensus n'a pu être atteint à ce stade sur les modalités de la 45^e session et a décidé de poursuivre les consultations en cours.
4. Par lettre datée du 22 novembre 2022, M. Alexander Kuznetsov a informé les membres du Comité que sa mission d'Ambassadeur, Délégué permanent de la Fédération de Russie auprès de l'UNESCO, avait pris fin et qu'il n'était pas en mesure d'achever son mandat de Président de la 45^e session du Comité du patrimoine mondial à partir de cette date. En conséquence, et conformément à l'article 15.2 du Règlement intérieur, l'Arabie saoudite, en tant que premier vice-président dans l'ordre alphabétique anglais des membres du Bureau, a désigné Son altesse Haifa Al Mogrin, Ambassadeur, Délégué permanent de l'Arabie Saoudite auprès de l'UNESCO, pour assurer la présidence jusqu'à la fin de la 45^e session du Comité.
5. Le Comité du patrimoine mondial a tenu une 17^e session extraordinaire le 12 décembre 2022 durant laquelle il a décidé d'une part de suspendre l'article 2.1 de son règlement intérieur pour la session ordinaire de 2022 et d'autre part de se réunir de nouveau en session extraordinaire dans le courant du mois de janvier 2023 pour notamment prendre une décision sur la date, le lieu, et examiner l'agenda provisoire de sa 45^e session. Les autres points inscrits à l'ordre du jour de la présente session sont mentionnés au document WHC/23/18.EXT.COM/2, et font l'objet de documents de travail séparés correspondants.
6. Le présent document contient en Annexe 1 une proposition dénommée «45^e session élargie du Comité du patrimoine mondial » ainsi que l'ordre du jour provisoire de cette session élargie en Annexe 2. Les implications budgétaires liées aux évaluations des propositions d'inscriptions sont présentées en Annexe 3.

II. *Projet de décision* : 18 EXT.COM 3

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC/23/18.EXT.COM/3,*
2. *Rappelant que la 45^e session du Comité du patrimoine mondial, initialement prévue du 19 au 30 juin 2022, a été reportée par le Bureau le 21 avril 2022,*
3. *Rappelant également que l'Article 2.1 de son règlement intérieur a été suspendu lors de sa 17^e session extraordinaire (Décision 17 EXT.COM 3),*
4. *Décide de tenir sa 45^e session élargie in presentia du xxxxx au xxxxx 2023 à xxxxx ;*
5. *Décide également que tous les points et sous-points dont l'examen était prévu en 2022 et 2023 par ses décisions précédentes seront examinés lors de sa 45^e session élargie en 2023 ;*
6. *Rappelant en outre la décision 44 COM 16 par laquelle il a adopté l'ordre du jour provisoire de sa 45^e session qui aurait dû se tenir en 2022, adopte l'ordre du jour*

provisoire suivant pour sa 45^e session élargie, incluant les points additionnels déjà prévus pour 2023 (**indiqués en gras**) :

Ordre du jour provisoire de la 45^e session élargie du Comité du patrimoine mondial :

1. Séance d'ouverture
2. Admission des Observateurs
3. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
 - 3A. Adoption de l'ordre du jour
 - 3B. Adoption du calendrier
4. Rapport du Rapporteur de la 44^e session du Comité du patrimoine mondial (Fuzhou/online, 2021)
5. Rapports du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives
 - 5A. Rapport du Centre du patrimoine mondial sur ses activités et sur la mise en œuvre des décisions du Comité du patrimoine mondial
 - 5B. Rapport des Organisations consultatives
 - 5C. *Priorité Afrique : une Stratégie pour le patrimoine mondial*
 - 5D. La Convention du patrimoine mondial et le développement durable**
6. *Suivi de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités et Rapport d'avancement sur les centres de catégorie 2 associés au patrimoine mondial*
7. *État de conservation des biens du patrimoine mondial*
 - 7A. *État de conservation de biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril*
 - 7B. *État de conservation de biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial*
8. *Processus de propositions d'inscription*
 - 8A. *Listes indicatives des États parties*
 - 8B. *Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial*
 - 8C. *Mise à jour de la Liste du patrimoine mondial et de la Liste du patrimoine mondial en péril*
 - 8D. *Clarifications des limites et des superficies des biens par les États parties*
 - 8E. *Examen et adoption des déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle*
9. *Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible*
 - 9A. *Processus en amont*
10. *Rapports périodiques*
 - 10A. *Rapport sur les résultats du troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique*
 - 10B. Rapport sur les résultats du troisième cycle de l'exercice du Rapport périodique en Amérique latine et Caraïbes**
 - 10C. *Rapport d'avancement sur la mise en œuvre des Plans d'action du troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques pour les régions Afrique et États arabes*

- 10D. *Suivi de la mise en œuvre des plans d'action pour le deuxième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans les autres régions*
- 10E. *Rapport d'avancement sur le troisième cycle des Rapports périodiques pour les autres régions*
11. *Suivi des recommandations des évaluations et audits sur les méthodes de travail et résultats du Groupe de travail ad-hoc*
12. *Révision des Orientations*
13. *50^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial*
14. *Assistance internationale*
15. *Présentation des comptes finaux du Fonds du patrimoine mondial au titre de l'exercice biennal 2020-2021, Rapport sur l'exécution du Fonds du patrimoine mondial au titre de l'exercice biennal 2022-2023, **Proposition budgétaire du Fonds du patrimoine mondial pour l'exercice biennal 2024-2025** et suivi de la **Décision 44 COM 14***
16. *Questions diverses*
17. *Élection du Président, des Vice-présidents et du Rapporteur de la 46^e session du Comité du patrimoine mondial*
18. *Ordre du jour provisoire de la 46^e session du Comité du patrimoine mondial*
19. *Adoption des décisions*
20. *Séance de clôture*
7. *Prend note du nombre d'évaluations de propositions d'inscriptions effectuées par l'ICOMOS en 2022 et décide d'accorder une rallonge de 409 163 dollars E.U. pour permettre à ICOMOS de financer l'évaluation de 50 propositions d'inscription en 2022-2023.*

45^e SESSION « ÉLARGIE » *IN PRESENTIA*

1. Une 45^e session « élargie » du Comité du patrimoine mondial implique la tenue d'une seule session du Comité en 2023.
2. Une telle session élargie est proposée sur une base exceptionnelle considérant que les conditions n'étaient pas réunies pour sa tenue en 2022. Les modalités d'une 45^e session élargie seraient mises en place, dans le contexte particulier de cette session et tout en gardant en mémoire qu'elles ne peuvent créer un quelconque précédent pour l'avenir, comme suit :
 - a) **Ordre du jour** : les points déjà prévus à l'ordre du jour de la 45^e session qui aurait dû se tenir en 2022 et les points déjà prévus pour 2023 lors des sessions antérieures du Comité seraient traités conjointement. Le nombre de points ne doublerait pas pour autant (seulement deux points supplémentaires) par rapport à la session initialement prévue en 2022 car la période de rapport couverte pour les points réguliers/récurrents (Rapports du Secrétariat et des Organisations consultatives, par exemple) serait élargie d'une à deux années, sans document supplémentaire (voir Annexe 1) ;
 - b) **Durée** : En revanche, le nombre de rapports sur l'état de conservation (SOC) et le nombre de proposition d'inscription étant doublés, la session sera prolongée de quatre jours par rapport à la durée initialement prévue. Afin de contenir la prolongation de la session à quatre jours, il pourrait être proposé au Comité qu'un certain nombre de points de l'ordre du jour soient recommandés pour adoption **sans débat** (comme c'est déjà le cas pour au moins 75% des rapports SOC annuels, et comme c'est aussi la pratique au Conseil exécutif de l'UNESCO) (les points proposés qui pourraient être examinés sans débat sont indiqués à l'annexe 2). En outre, l'introduction des points par le Secrétariat ne devrait avoir lieu que si la Présidente le demande et devrait être aussi concise que possible et se limiter à fournir des clarifications et/ou des informations supplémentaires ;
 - c) **Implications budgétaires** :
 - i) **Coûts de la session** : Du fait d'une durée plus longue, les coûts de la session seront plus élevés pour le pays hôte, les participants et le Secrétariat. Les coûts additionnels pour le Secrétariat seront toutefois atténués compte tenu de l'absence de session en 2022 ;
 - ii) **Évaluation des propositions d'inscription** : Dans le budget du Fonds du patrimoine mondial 2022-2023, un total de 903 108 dollars E.U. a été prévu pour l'évaluation de 32 propositions d'inscription par l'ICOMOS à raison de 16 dossiers par année. Au titre de l'année 2022, l'ICOMOS a procédé à l'évaluation de 24 propositions d'inscription en lieu et place des 16 propositions initialement prévues au titre de la première année de l'exercice biennal. Le budget restant ne permettant de couvrir que les frais liés à l'évaluation de 8 dossiers en 2023, par conséquent, une augmentation de la ligne budgétaire « 1.1.8a. Services consultatifs-ICOMOS » pour l'exercice biennal 2022-2023 pourrait être envisagée à hauteur de 409 163 dollars E.U. afin de permettre de couvrir l'évaluation d'un total de 26 dossiers en 2023.

Cette rallonge serait financée par les économies réalisées sur les contrats 2020-2021 de l'ICOMOS pour un total de 230 129 dollars E.U. et de l'UICN pour un montant de 209 891 dollars E.U. Ces économies proviennent du faible nombre de missions de suivi réactif effectuées pendant l'exercice biennal 2020-2021, du nombre de propositions d'inscriptions effectivement évaluées, de l'absence de session du Comité en 2020 et de la tenue en ligne

de la session du Comité en 2021, ainsi que des variations de changes sur les monnaies des contrats.

Par conséquent, il est proposé que le Comité approuve un montant additionnel de 409 163 dollars E.U. (EUR 359 245¹) en provenance des économies réalisés sur les contrats 2020-2021 pour compléter le budget des évaluations de proposition d'inscriptions par l'ICOMOS en 2023. Un tableau détaillé est joint en Annexe 3.

La ligne budgétaire « 1.1.8a. Services consultatifs-ICOMOS », qui s'élève actuellement à 1 765 340 dollars E.U. conformément au budget adopté par le Comité en 2021, passerait ainsi à 2 174 503 dollars E.U. Le montant total du budget du Fonds du patrimoine mondial pour 2022-2023 s'élèverait par conséquent à 6 311 163 dollars E.U.

- iii) Les **demandes d'assistance internationale** devant être soumises au Comité reçues pour le cycle 2022 n'ayant pu être traitées par le Comité le seront en 2023 ;
 - d) **Le nombre de rapports SOC** doublerait : les rapports prévus pour examen en 2022 (115 rapports) seraient examinés en 2023, conjointement avec ceux déjà prévus pour 2023 (134 rapports), conformément au paragraphe 169(a) des Orientations. Par conséquent, l'ICOMOS a proposé de réallouer au travail réalisé sur les états de conservation la majeure partie des économies réalisées en 2022 sur la ligne de leur budget consacrée à la participation au Comité (voir le tableau budgétaire en Annex 3) ;
 - e) **Le nombre de propositions d'inscription** doublerait : les propositions d'inscription, y compris les propositions d'inscription d'urgence, prévues pour examen en 2022 seraient examinées en 2023, conjointement avec celles déjà prévues pour examen en 2023 ;
3. Autres implications d'une 45^e session « élargie » :
- a) La présentation au Comité du Rapport périodique de la région Asie-Pacifique qui était prévue en 2022 se fera lors de la même session que celle du Rapport périodique de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (pour rappel, en 2021, les rapports périodiques des régions de l'Afrique et des États arabes avaient tous les deux été présentés lors de la 44^e session élargie) ;
 - b) Les cycles statutaires pour les propositions d'inscription et les rapports d'état de conservation seront rétablis à partir de 2024 ;
 - c) La 46^e session du Comité se tiendra en 2024 avec un ordre du jour décidé par le Comité à la fin de la 45^e session élargie en 2023 ;
 - d) Le Bureau de la 46^e session sera élu à la fin de la 45^e session élargie en 2023.

¹ Taux de change opérationnel des Nations Unies pour février 2022

Tableau – Proposition d'ordre du jour provisoire pour une 45^e session élargie

L'ordre du jour de la 45^e session élargie est basé sur l'ordre du jour de la 45^e session tel qu'initialement adopté par la 44^e session élargie (Fuzhou/en ligne, 2021) et sur les points d'ordre du jour déjà prévus pour 2023 lors des sessions antérieures du Comité.

Légende : Points **surlignés en gris** = Adoption proposée sans débat

45 ^e session (ordre du jour provisoire 2022 déjà adopté)	Points d'ordre du jour déjà prévus pour 2023	45 ^e session élargie (ordre du jour provisoire proposé)
1. Séance d'ouverture	<i>idem</i>	<i>idem</i>
2. Admission des Observateurs	<i>idem</i>	<i>idem</i>
3A. Adoption de l'ordre du jour	<i>idem</i>	<i>idem</i>
3B. Adoption du calendrier	<i>idem</i>	<i>idem</i>
4. Rapport du Rapporteur de la 44 ^e session du Comité du patrimoine mondial (Fuzhou/online, 2021)	Rapport du Rapporteur de la 45 ^e session	Rapport du Rapporteur de la 44 ^e session
5A. Rapport du Centre du patrimoine mondial sur ses activités et sur la mise en œuvre des décisions du Comité du patrimoine mondial	<i>idem</i>	<i>idem</i> (rapport sur 2 ans)
5B. Rapports des Organisations consultatives	<i>idem</i>	<i>idem</i> (rapport sur 2 ans)
5C. Priorité Afrique : une Stratégie pour le patrimoine mondial	<i>idem</i>	<i>idem</i> (rapport sur 2 ans)
	La Convention du patrimoine mondial et le développement durable	<i>idem</i>
6. Suivi de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités et Rapport d'avancement sur les centres de catégorie 2 associés au patrimoine mondial	<i>idem</i>	<i>idem</i> (rapport sur 2 ans)
7. État de conservation des biens du patrimoine mondial	<i>idem</i>	<i>idem</i>
7A. État de conservation de biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril (Total : 52 rapports SOC + 3 décisions générales)	<i>idem</i> (Total : +/- 52 rapports SOC + 3 décisions générales)	<i>idem</i> (Total : 52 rapports SOC + 3 décisions générales)
7B. État de conservation de biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (Total : 63 rapports SOC)	<i>idem</i> (Total : 134 rapports SOC min.)	<i>idem</i> (Total : 197 rapports SOC min.)
8. Processus de propositions d'inscription	<i>idem</i>	<i>idem</i>

45 ^e session (ordre du jour provisoire 2022 déjà adopté)	Points d'ordre du jour déjà prévus pour 2023	45 ^e session élargie (ordre du jour provisoire proposé)
8A. Listes indicatives des États parties	<i>idem</i>	<i>idem</i>
8B. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial (Total : 28 propositions d'inscription)	<i>idem</i> (Total : 27 propositions d'inscription max.)	<i>idem</i> (Total : 28 propositions d'inscription pour 45 COM + 27 propositions d'inscription max initialement prévues pour 2023 = 55)
8C. Mise à jour de la Liste du patrimoine mondial et de la Liste du patrimoine mondial en péril	<i>idem</i>	<i>idem</i>
8D. Clarifications des limites et des superficies des biens par les États parties	<i>idem</i>	<i>idem</i> (reçues sur 2 ans)
8E. Examen et adoption des déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle	<i>idem</i>	<i>idem</i> (reçues sur 2 ans)
9A. Processus en amont	<i>idem</i>	<i>idem</i>
10A. Rapport sur les résultats du troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique		<i>idem</i> (APA)
	Rapport sur les résultats du troisième cycle de l'exercice du Rapport périodique en Amérique latine et Caraïbes	<i>idem</i> (LAC)
10B. Rapport d'avancement sur la mise en œuvre des Plans d'action du troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques pour les régions Afrique et États arabes	<i>idem</i>	<i>idem</i>
10C. Suivi de la mise en œuvre des plans d'action pour le deuxième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans les autres régions	<i>idem</i>	<i>idem</i>
10D. Rapport d'avancement sur le troisième cycle des Rapports périodiques pour les autres régions	<i>idem</i>	<i>idem</i>
11. Suivi des recommandations des évaluations et audits sur les méthodes de travail et résultats du Groupe de travail <i>ad-hoc</i>	<i>idem</i>	<i>idem</i>

45^e session (ordre du jour provisoire 2022 déjà adopté)	Points d'ordre du jour déjà prévus pour 2023	45^e session élargie (ordre du jour provisoire proposé)
12. Révision des Orientations	<i>idem</i>	<i>idem</i>
13. 50 ^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial		<i>idem</i>
14. Assistance internationale	<i>idem</i>	<i>idem</i>
15. Présentation des comptes finaux du Fonds du patrimoine mondial au titre de l'exercice biennal 2020-2021, rapport sur l'exécution du Fonds du patrimoine mondial au titre de l'exercice biennal 2022-2023, et suivi de la Décision 44 COM 14	Présentation des comptes du Fonds du patrimoine mondial pour l'exercice biennal 2022-2023, proposition budgétaire du Fonds du patrimoine mondial pour l'exercice biennal 2024-2025 et suivi de la décision 45 COM 15	Présentation des comptes finaux du Fonds du patrimoine mondial pour 2020-2021, Rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2022-2023, proposition budgétaire du Fonds du patrimoine mondial pour l'exercice biennal 2024-2025 et suivi de la décision 44 COM 14
16. Questions diverses	<i>idem</i>	<i>idem</i>
17. Élection du Président, des Vice-présidents et du Rapporteur de la 46 ^e session du Comité du patrimoine mondial	Élection pour la 47 ^e session	Élection pour la 46 ^e session
18. Ordre du jour provisoire de la 46 ^e session du Comité du patrimoine mondial	Ordre du jour provisoire de la 47 ^e session	Ordre du jour provisoire de la 46 ^e session
19. Adoption des décisions	<i>idem</i>	<i>idem</i>
20. Séance de clôture	<i>idem</i>	<i>idem</i>
= 33 points	= 33 points	= 35 points

**PROPOSITION DE RALLONGE BUDGETAIRE
POUR L'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS D'INSCRIPTION**

**ACTIVITES DE L'ICOMOS EN SOUTIEN DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL
BUDGET DE L'EXERCICE BIENNAL 2022-2023 - REVISE**

1.6	Unité	Quantité initiale	INITIAL 2022	Coût initial	Quantité révisée	REVISE 2022	Unité	Coût initial	Quantité initiale	INITIAL 2023	Coût révisé	Quantité révisée	REVISE 2023	TOTAL INITIAL EXERCICE BIENNAL	TOTAL REVISE EXERCICE BIENNAL	CONTRIBUTION ICOMOS	Commentaire à ICOMOS avec ajouts/révisions
A) GESTION ET COORDINATION DES SERVICES CONSULTATIFS																	
1. Soutien professionnel																	
	Direction Générale	2,25	15 887 €	7 106 €	2,25	15 887 €	Personnel/mois (50%)	7 106 €	2,25	15 887 €	7 106 €	2,25	15 887 €	31 976 €	31 976 €		
	Directeur Unité Évaluation	2,5	18 525 €	7 410 €	2,5	18 525 €	Personnel/mois	7 410 €	2,5	18 525 €	7 410 €	2,5	18 525 €	37 050 €	37 050 €		
	Directeur Unité suivi et de conseil	2,5	19 439 €	7 776 €	2,5	19 439 €	Personnel/mois	7 776 €	2,5	19 439 €	7 776 €	2,5	19 439 €	38 878 €	38 878 €		
		Sous-total	53 851 €	22 292 €	Sous-total	53 851 €		22 292 €	Sous-total	53 851 €	22 292 €	Sous-total	53 851 €	107 903 €	107 903 €		
	2. Fourniture de bureau/équipement et coûts de communication	1	11 050 €	11 050 €	1	11 050 €		11 050 €	1	11 050 €	11 050 €	1	11 050 €	22 100 €	22 100 €		
		Sous-total	11 050 €	11 050 €	Sous-total	11 050 €		11 050 €	Sous-total	11 050 €	11 050 €	Sous-total	11 050 €	22 100 €	22 100 €		
	2. Administration de projet		11 890 €	11 890 €		11 890 €		11 890 €		11 890 €	11 890 €		11 890 €	22 100 €	22 100 €		
	Administration de projet, coûts liés, etc...	10%	65 001 €	65 001 €	10%	65 001 €		65 001 €	10%	65 001 €	65 001 €	10%	65 001 €	130 003 €	130 003 €		
	Imprévus	1%	6 800 €	6 800 €	1%	6 800 €		6 800 €	1%	6 800 €	6 800 €	1%	6 800 €	13 000 €	13 000 €		
		Sous-total	72 151 €	72 151 €	Sous-total	72 151 €		72 151 €	Sous-total	72 151 €	72 151 €	Sous-total	72 151 €	144 304 €	144 304 €		
B) PARTICIPATION AU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL ET AUTRES RÉUNIONS																	
	1. Réunion du Comité du PM		25 000 €	25 000 €		25 000 €	0 €	25 000 €	1	25 000 €	31 944 €	1	31 944 €	56 944 €	56 944 €		Plai de réunion CPM en 2022.
	Coûts de réunion	5	10 000 €	2 000 €	5	10 000 €	0 €	2 000 €	5	10 000 €	2 000 €	5	10 000 €	20 000 €	20 000 €		Frais de voyage accrue avec inflation générale
	Honoraires des conseillers des OCs		38 000 €	0 €		0 €		0 €		38 000 €	41 944 €		41 944 €	70 000 €	41 944 €		
	2. Coûts du PM et Organisations consultatives		2 700 €	2 700 €		2 700 €	2 700 €	2 700 €	1	2 700 €	2 700 €	1	2 700 €	5 400 €	5 400 €		
	Mémoires coûts	4	800 €	200 €	4	800 €	800 €	200 €	4	800 €	200 €	4	800 €	1 600 €	1 600 €		
	Honoraires des conseillers des OCs		3 900 €	3 900 €		3 900 €	3 900 €	3 900 €		3 900 €	3 900 €		3 900 €	7 000 €	7 000 €		
		Sous-total	38 900 €	38 900 €	Sous-total	38 900 €		38 900 €	Sous-total	38 900 €	42 844 €	Sous-total	42 844 €	80 900 €	80 944 €		
	3. Administration de projet		3 850 €	3 850 €		3 850 €	3 850 €	3 850 €	10%	3 850 €	4 544 €	10%	4 544 €	7 700 €	7 700 €		
	Administration de projet, coûts liés, etc...	1%	35 €	35 €	1%	35 €		35 €	1%	35 €	35 €	1%	35 €	489 €	489 €		
	Imprévus	1%	3 815 €	3 815 €	1%	3 815 €		3 815 €	1%	3 815 €	3 815 €	1%	3 815 €	7 700 €	7 700 €		
		Sous-total	42 235 €	42 235 €	Sous-total	42 235 €		42 235 €	Sous-total	42 235 €	46 544 €	Sous-total	46 544 €	85 470 €	85 470 €		
C) CONSERVATION ET SUIV																	
1. Soutien professionnel																	
	Directeur Unité suivi et de conseil	9,5	73 872 €	7 776 €	9,5	73 872 €	Personnel/mois	7 776 €	9,5	73 872 €	7 776 €	9,5	73 872 €	147 744 €	147 744 €		Contribution ICOMOS à la fois en nature et en numéraire.
	Assistant 1	12	46 254 €	3 857 €	12	46 254 €	Personnel/mois	3 857 €	12	46 254 €	3 857 €	12	46 254 €	92 508 €	92 508 €		
	Assistant 2	1	3 857 €	3 857 €	1	3 857 €	Personnel/mois	3 857 €	1	3 857 €	3 857 €	1	3 857 €	7 714 €	7 714 €		
	Assistant 3	1	3 857 €	3 857 €	1	3 857 €	Personnel/mois	3 857 €	1	3 857 €	3 857 €	1	3 857 €	7 714 €	7 714 €		
	Personnel temporaire	2,5	9 981 €	3 993 €	2,5	9 981 €	Personnel/mois	3 993 €	2,5	9 981 €	3 993 €	2,5	9 981 €	19 962 €	19 962 €		
	Personnel spécialiste temporaire													0 €	0 €		
	Personnel administratif temporaire													0 €	0 €		
		Sous-total	137 851 €	137 851 €	Sous-total	137 851 €		137 851 €	Sous-total	137 851 €	159 907 €	Sous-total	159 907 €	278 703 €	278 703 €		
	2. Implication de réseau																
	Missions de suivi		20 400 €	1 200 €		20 400 €	Mission de suivi	1 200 €	17	20 400 €	1 200 €	17	20 400 €	40 800 €	40 800 €		
	Honoraires pour les experts	17	33 375 €	1 975 €	17	33 375 €	Mission de suivi	1 975 €	17	33 375 €	1 975 €	17	33 375 €	67 150 €	67 150 €		
	Frais de mission pour les experts	17	5 100 €	300 €	17	5 100 €	Revue par les pairs	300 €	17	5 100 €	300 €	17	5 100 €	10 200 €	10 200 €		
	Revue de rapport de mission par les pairs		59 075 €	0 €		59 075 €		0 €		59 075 €	0 €		59 075 €	118 100 €	118 100 €		
		Sous-total	117 950 €	2 475 €	Sous-total	117 950 €		2 475 €	Sous-total	117 950 €	2 475 €	Sous-total	117 950 €	230 325 €	230 325 €		
	Autres évaluations		10 000 €	200 €		10 000 €	SOC	200 €	50	10 000 €	200 €	50	10 000 €	20 000 €	20 000 €		
	Honoraires de consultant pour la rédaction de rapports SOC		5 000 €	100 €		5 000 €	SOC	100 €	50	5 000 €	100 €	50	5 000 €	10 000 €	10 000 €		
	Honoraires de consultant pour la révision de rapports SOC		15 000 €	0 €		15 000 €		0 €		15 000 €	0 €		15 000 €	30 000 €	30 000 €		
		Sous-total	25 000 €	200 €	Sous-total	25 000 €		200 €	Sous-total	25 000 €	200 €	Sous-total	25 000 €	50 000 €	50 000 €		
	3. Réunions		4 300 €	2 150 €		4 300 €	Voyage (1 ou 2 personnes)	2 150 €	2	4 300 €	2 150 €	2	4 300 €	8 600 €	8 600 €		
	Réunions SOC - 2 réunions par an		4 300 €	0 €		4 300 €		0 €		4 300 €	0 €		4 300 €	8 600 €	8 600 €		
		Sous-total	4 300 €	0 €	Sous-total	4 300 €		0 €	Sous-total	4 300 €	0 €	Sous-total	4 300 €	8 600 €	8 600 €		
	4. Bureaux documentaires		24 000 €	200 €		24 000 €	Etude documentaire	200 €	120	24 000 €	200 €	120	24 000 €	48 000 €	48 000 €		
	Comités nationaux et internationaux		24 000 €	0 €		24 000 €		0 €		24 000 €	0 €		24 000 €	48 000 €	48 000 €		
		Sous-total	24 000 €	0 €	Sous-total	24 000 €		0 €	Sous-total	24 000 €	0 €	Sous-total	24 000 €	48 000 €	48 000 €		
	5. Rapport périodique		0 €	0 €		0 €		0 €		0 €	0 €		0 €	0 €	0 €		
	Rapport périodique PM et réunion régionale de formation		0 €	0 €		0 €		0 €		0 €	0 €		0 €	0 €	0 €		
		Sous-total	0 €	0 €	Sous-total	0 €		0 €	Sous-total	0 €	0 €	Sous-total	0 €	0 €	0 €		
	6. Administration de projet		24 023 €	2 402 €		24 023 €		2 402 €	10%	24 023 €	2 402 €	10%	26 825 €	48 045 €	50 851 €		
	Administration de projet, coûts liés, etc...	1%	2 402 €	2 402 €	1%	2 402 €		2 402 €	1%	2 402 €	2 402 €	1%	2 402 €	4 804 €	5 085 €		
	Imprévus		268 851 €	268 851 €		268 851 €		268 851 €		268 851 €	268 851 €		268 851 €	533 302 €	564 445 €		
		Sous-total	268 851 €	268 851 €	Sous-total	268 851 €		268 851 €	Sous-total	268 851 €	268 851 €	Sous-total	268 851 €	533 302 €	564 445 €		
		Tous les sous-totaux	240 228 €	240 228 €	Tous les sous-totaux	240 228 €		240 228 €	Tous les sous-totaux	240 228 €	240 228 €	Tous les sous-totaux	240 228 €	480 463 €	508 500 €		
		Sous-total	0 €	0 €	Sous-total	0 €		0 €	Sous-total	0 €	0 €	Sous-total	0 €	0 €	0 €		
		Sous-total	0 €	0 €	Sous-total	0 €		0 €	Sous-total	0 €	0 €	Sous-total	0 €	0 €	0 €		
		Tous les sous-totaux	24 023 €	2 402 €	Tous les sous-totaux	24 023 €		24 023 €	Tous les sous-totaux	24 023 €	2 402 €	Tous les sous-totaux	26 825 €	48 045 €	50 851 €		
		Sous-total	268 851 €	268 851 €	Sous-total	268 851 €		268 851 €	Sous-total	268 851 €	268 851 €	Sous-total	268 851 €	533 302 €	564 445 €		

